

Calendrier 2024-2025

DATES IMPORTANTES PROGRAMMES FRANCOPHONES

	AUTOMNE 2024	HIVER 2025	ÉTÉ 2025	ÉTÉ 2025 Session condensée
Date limite d'admission	15 juin	15 novembre	15 mars	15 mars
Début de la période d'inscription	1 ^{er} mai	1 ^{er} novembre	1 ^{er} mars	1 ^{er} mars
Date limite d'inscription	26 août 2024	16 décembre 2024	25 avril 2025	25 avril 2025
Date limite d'une annulation ou d'une modification d'inscription ⁽¹⁾	26 août 2024	16 décembre 2024	25 avril 2025	25 avril 2025
Début de la session	3 septembre 2024	6 janvier 2025	5 mai 2025	5 mai 2025
Date limite de retrait avec justificatif ⁽²⁾	9 septembre 2024	13 janvier 2025	12 mai 2025	12 mai 2025
Date limite d'abandon ⁽³⁾	8 novembre 2024	14 mars 2025	11 juillet 2025	6 juin 2025
Semaine de relâche	Du 21 au 25 octobre 2024	Du 3 au 7 mars 2025	Du 25 au 28 juin 2025	s/o
Fin de la session	23 décembre 2024	25 avril 2025	22 août 2025	5 juillet 2025

(1) Les activités annulées ne seront pas facturées.

(2) Les activités annulées ne seront pas facturées si la demande de retrait est **appuyée par un justificatif** démontrant que le motif est indépendant de la volonté (ex : maladie, changement important dans la charge de travail, etc.). À l'exception des demandes de retrait des personnes inscrites au MIFIEC qui n'ont pas à fournir de justificatif.

(3) Les activités pédagogiques restent facturées. En cas de différence entre la date inscrite dans ce calendrier et celle inscrite au plan de cours, la date au plan de cours prévaut.

Consulter l'intranet dans la section [Étudiantes et étudiants](#) pour connaître les procédures et les modalités.

Calendrier 2024-2025

DATES IMPORTANTES PROGRAMMES ANGLOPHONES COURS DE 1, 2 ET 3 CRÉDITS

	AUTOMNE 2024	HIVER 2025	ÉTÉ 2025
Date limite d'admission	15 juin	15 novembre	15 mars
Début de la période d'inscription	1 ^{er} mai	1 ^{er} novembre	1 ^{er} mars
Date limite d'inscription	5 jours ouvrables avant le début du cours	5 jours ouvrables avant le début du cours	5 jours ouvrables avant le début du cours
Date limite d'une annulation ou d'une modification d'inscription ⁽¹⁾	5 jours ouvrables avant le début du cours	5 jours ouvrables avant le début du cours	5 jours ouvrables avant le début du cours
Début de la session	3 septembre 2024	6 janvier 2025	5 mai 2025
Date limite de retrait avec justificatif ⁽²⁾	5 jours ouvrables après la date de début du cours.	5 jours ouvrables après la date de début du cours.	5 jours ouvrables après la date de début du cours.
Date limite d'abandon ⁽³⁾	Se référer au plan de cours	Se référer au plan de cours	Se référer au plan de cours
Semaine de relâche	Du 21 au 25 octobre 2024	Du 3 au 7 mars 2025	Du 25 juin au 28 juin 2025
Fin de la session	23 décembre 2024	25 avril 2025	22 août 2025

- (1) Les activités annulées ne seront pas facturées.
- (2) Les activités annulées ne seront pas facturées si la demande de retrait est appuyée par un justificatif démontrant que le motif est indépendant de la volonté (ex : maladie, changement important dans la charge de travail, etc.). À l'exception des demandes de retrait des personnes inscrites au MIFIÉC qui n'ont pas à fournir de justificatif.
- (3) Les activités pédagogiques restent facturées. En cas de différence entre la date inscrite dans ce calendrier et celle inscrite au plan de cours, la date au plan de cours prévaut.

Consulter l'intranet dans la section [Étudiantes et étudiants](#) pour connaître les procédures et les modalités.